



ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

**Extrait du Registre des Décisions
du Conseil Municipal
du lundi 13 octobre 2025**

CONVOCACTION

Date : 7 octobre 2025

Affichée le : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOORY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 27

Votants : 31

Pouvoirs : 8

Absent : 4

Étaient présents : Mme Sophie DHOORY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUC - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

14 OCT. 2025

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

16 OCT. 2025

Absents représentés

Mme FAZAL

Mme MOUSSATEN

M. N'DIAYE

M. EL OUSTI

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme SAVAS

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Absents excusés

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, M. LUCAS, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

20 Parc Alata VI - Déclassement du domaine public de l'ancienne route de Senlis

■ Rapport de présentation :

Moussa EL MOUSSAOUI, Conseiller Municipal

Pour la réalisation de son projet d'aménagement d'un parc multi-activités dénommé ALATA VI, et dans la continuité des zones économiques du Parc Alata., le conseil municipal a constaté par délibération du 6 février 2023 la désaffectation de tout usage public de l'ancienne route de Senlis située lieudit « Le Poteau » et a décidé d'engager la procédure de déclassement avec enquête publique en vue de permettre sa cession au profit de la SNC FP CREIL

Par document d'arpentage n°1764E du 6 décembre 2024, M. Nelson CORREIA, géomètre-expert, a procédé à la délimitation de l'emprise de ce terrain à céder, nouvellement cadastré sur Creil section AW n°207 pour 8786 m².

Une enquête publique unique a été organisée par le Préfet de l'Oise pour les différents objets relatifs au projet ALATA VI : le déclassement de cette ancienne voie, l'aliénation d'une portion du chemin rural de la Terrière, la délivrance de l'autorisation environnementale, la délivrance du permis d'aménager et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête a été prescrite par arrêté préfectoral du 11 juin 2025. Elle s'est déroulée du 2 juillet 2025 au 1^{er} août 2025 inclus, période pendant laquelle les personnes intéressées ont pu consulter le dossier de déclassement de cette ancienne route de Senlis et consigner leurs éventuelles observations sur le registre ouvert à cet effet.

Monsieur André DIETTE, en qualité de commissaire enquêteur, a tenu des permanences les 2, 16, 24 juillet et 1^{er} août.

Aucune observation ou contre-proposition n'a été faite au registre papier, ou par tout autre moyen, concernant ce déclassement de l'ancienne route de Senlis qui, aujourd'hui, est désaffectée et n'existe plus de par sa nature même.

Après examen du dossier, le commissaire enquêteur, dans ses conclusions, a émis un avis favorable au déclassement du domaine public de cette ancienne route de Senlis telle que définie au plan de déclassement ci-joint en vue de sa cession à la SNC FP CREIL pour la réalisation de son projet d'aménagement.

Aussi, au regard de ces conclusions, il vous est proposé de prononcer le déclassement du domaine public de cette parcelle nouvellement cadastrée section AW n°207 pour affectation dans le domaine privé communal avant sa cession à la SNC FP CREIL.

Déport des Élus : mesdames Sophie DHOORY-LEHNER, Fabienne LAMBRE, et monsieur Jean-Claude VILLEMAIN ne prennent pas part au vote du fait de leur implication au sein du Parc Alata VI.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2141-1,
Vu le code de la voirie routière, notamment l'article L141-3,
Vu la délibération n°22 du conseil municipal du 6 février 2023,
Vu l'arrêté préfectoral du 11 juin 2025,
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 juillet 2025 au 1^{er} août 2025,
Vu les conclusions du commissaire enquêteur émises à l'issue de l'enquête en date du 28 août 2025,
Vu le document d'arpentage n°1764E du 6 décembre 2024 dressé par M. Nelson CORREIA géomètre-expert,
Vu le plan ci-annexé,
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et Transition Écologique » en date du 23 septembre 2025,
Considérant l'intérêt pour la commune de prononcer ce déclassement du domaine public en vue de la cession de ce bien à la SNC FP CREIL porteur du projet ALATA VI,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 31	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prends pas part au vote : 4
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de prononcer le déclassement du domaine public communal du bien désaffecté de tout usage public situé lieudit « Le Poteau » et nouvellement cadastré sur Creil section AW n°207 pour 8786 m² identifié au plan annexé à la présente délibération pour affectation dans le domaine privé communal avant sa cession au profit de la SNC FP CREIL.

CREIL, le **16 OCT. 2025**
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



Madame Sophie DHOURY-LEHNEROISE



La secrétaire de séance



Jessica ELONGUERT

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16/10/2025



ID : 060-216001743-20251016-20DEL_CM131025-DE